



## ARRÊTÉ

Arrêté portant nomination des membres non élus du Conseil d'Administration du CCAS

### Arrêté N° 33/2026

LE MAIRE D'AMILLY,

**Vu** le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.123-6 et R.123-7 à R.123-15 ;  
**Vu** la délibération du Conseil municipal en date du 20/03/2026, fixant le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS ;

**Vu** l'élection des membres du Conseil municipal appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS en date du 20/03/2026;

**Considérant** qu'il appartient au Maire de nommer, par arrêté, les membres non élus du Conseil d'Administration du CCAS parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1** – Sont nommés membres non élus du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'AMILLY:

- Mme BAGLAN Jacqueline,
- Mme AVIGNON Marie-France,
- Mme GAUMAIN Régine,
- Mme SEIGNEURET Christiane,
- M. LAGADEC Jean-Claude

**ARTICLE 2** – La durée du mandat des membres nommés est identique à celle du Conseil municipal.

**ARTICLE 3** – Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et notifié aux intéressés.

Ampliation adressée au : - Préfecture d'Eure et Loir

Amilly, le 23/03/2026

*Le Maire d'Amilly certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans (par voie postale au 28 rue de la Bretonnerie- 45000 ORLEANS ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*

Notifié le  
Signature

Le Maire,  
  
Denis-Marc SIROT FOREAU



Acte exécutoire :  
Transmis en préfecture le : 26/03/2026  
Publié sur le site internet [www.amilly28.fr](http://www.amilly28.fr) le : 26/03/2026  
Notifié le :